



Nom de l'épreuve :	LA PRIMAVERA
Date complète :	17 Mars 2019
Lieu :	Base UNAP - Plobsheim
Autorité Organisatrice :	Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine GRADE 5A - 5B



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans « Les Règles de Course à la Voile », 2017/2020
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes :

- Divers dériveurs TC 5A
- Intersérie cata 5B
- Habitable OSIRIS 5B
- Intersérie Quillard de sport 5B

3.2. Les concurrents admissibles sont invités à se préinscrire sur le site du club : <http://www.acal67.com/voile-acal-strasbourg/regates/primavera/> ou par mail : contact@acal67.com ou sur place le 17 mars de 9 h 00 à 10 h 00.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- **Leur licence valide avec mention COMPÉTITION** ou accompagnée d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition** datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

- le certificat de jauge ou de conformité.
- **Pour les habitables : Carte OSIRIS OBLIGATOIRE si vous ne la possédez pas : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/form.aspx>**
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. PROGRAMME

4.1. Confirmation d'inscription : Le : **17/03/19** de **9h à 10h**

4.2 Jour de course

DATE	CLASSE	1 ^{er} signal d'avertissement
17/03/19	Toutes	10h30

4.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00

5 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le **17/03/19** ou seront affichées selon la Prescription Fédérale

6 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **type trapèze - banane - triangle**

7 CLASSEMENT

7.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de **2**

8. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

10 **Les entraîneurs souhaitant utiliser une embarcation à moteur sont invités à le déclarer préalablement à l'organisateur en précisant le type et l'immatriculation de l'embarcation et en s'assurant préalablement d'être en conformité avec la réglementation.**

11. **Droit à l'image :** Les compétiteurs, les propriétaires de bateaux, les entraîneurs et les organisateurs donnent à l'organisation tous les droits d'utilisation des photos, vidéos, de personnes et de bateaux, faites pendant et après la régates pour les utiliser dans les médias et tout document relatif aux activités de l'organisation.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

ACAL tel : 03 88 29 31 50

e.mail : contact@acal67.com